

Vademecum à destination des élus municipaux pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables pendant la crise sanitaire





Édito



Depuis plusieurs mois, face à une crise sanitaire d'une ampleur inédite, notre pays peut compter sur l'engagement de ses élus qui, au quotidien, sont pleinement engagés au plus près de nos concitoyens.

Cette période, difficile pour nombre d'entre eux, expose particulièrement les personnes vulnérables à des phénomènes d'isolement, aux conséquences souvent désastreuses. Beaucoup d'entre elles n'ont en effet aucun contact, ni avec leur famille ni avec personne. C'est donc autant un enjeu de santé publique que de dignité humaine.

A plusieurs reprises, le Président de la République a rappelé l'importance de « faire Nation », c'est-à-dire de renforcer ces liens qui font de nous plus qu'une somme d'individus. Dans cette tâche, les élus locaux ont un rôle immense. Les maires et présidents d'intercommunalités, en proximité avec les départements, sont en effet des « ensembliers » au sein de leurs territoires : ils ont la capacité de mobiliser conjointement l'ensemble des forces vives d'un territoire - professionnels de santé, associations, habitants... - et des ressources pour repérer les personnes isolées et leur apporter des réponses.

Ce vademecum est là pour vous accompagner dans cette tâche immense. Co-construit avec les élus locaux, il recense en effet une série de bonnes pratiques que vous pourrez adapter au plus près des spécificités et besoins de vos territoires. Car nous avons, plus que jamais, la République en partage.

Jacqueline Gourault

Ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales



C'est un réel plaisir pour moi de m'adresser à vous par ce vademecum. Le Président de la République a salué le 14 octobre dernier votre implication pendant la crise que nous vivons.

Il a salué la capacité des maires à associer la population et à être des acteurs de la prévention. Le Président a enfin invité les maires à aller audevant de nos aînés et c'est tout l'objet de ce vademecum que nous avons co-construit avec les élus de terrain que vous êtes.

Je tenais d'abord à m'associer aux propos du Président. J'ai vu sur le terrain quel a été l'engagement des maires lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En faisant face et en vous impliquant fortement sur vos territoires, vous avez permis de réduire les conséquences d'une crise qui, je le ressens, va durablement marquer nos administrés et nos aînés en particulier.

Pour moi, les maires et les élus locaux sont les acteurs de première ligne sur la question de l'isolement des personnes vulnérables, aux côtés des départements. Après avoir échangé avec plusieurs d'entre vous, nous avons pensé, avec Jacqueline Gourault, qu'un partage de bonnes pratiques pourrait nous aider collectivement à faire face à ce défi majeur, et d'autant plus en situation de confinement.

Merci encore pour votre engagement aux côtés des plus vulnérables, le Gouvernement sait ce qu'il vous doit.

> Brigitte Bourguignon Ministre déléguée chargée de l'autonomie auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé



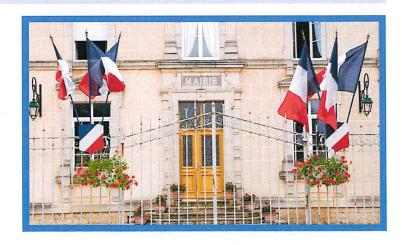
Comment repérer les personnes vulnérables isolées dans les territoires ?

Voici plusieurs idées repérées par les élus dans les territoires, à adapter en fonction de la taille de la commune et des contraintes sanitaires :

- Mobiliser l'équipe du conseil municipal et les services municipaux pour faire, dans le respect des consignes sanitaires, du porte à porte dans chaque quartier (mettre sur l'attestation de déplacement dérogatoire « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative »);
- Organiser une réunion en audio ou en visioconférence ou contacter les associations de la commune pour qu'elles puissent signaler un adhérent âgé qui n'est pas venu depuis longtemps;
- Organiser une réunion en audio ou en visioconférence ou contacter les acteurs de la santé dans les territoires pour recueillir ces mêmes signalements : pharmacien, médecin, infirmière libérale ;
- Lancer une campagne de communication sur les réseaux sociaux auprès de la population pour signaler les personnes vulnérables isolées à la mairie;
- Faire une campagne d'appels téléphoniques auprès des bénéficiaires des aides de la mairie ou sur la base des fichiers canicule en lien avec le département qui a les coordonnées des bénéficiaires de l'APA et de la PCH;
- ldentifier/désigner un référent isolement au sein de la mairie et communiquer son numéro à l'ensemble des acteurs privés/publics ;
- Inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal un point dédié à l'isolement des personnes vulnérables dans le cadre de la crise sanitaire.

Un élu « référent Covid »

Jean-Paul Carteret, maire de Lavoncourt (Haute-Saône), vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), propose la nomination dans chaque conseil municipal d'un élu « référent Santé ».





Quels sont les messages clés à faire passer aux personnes vulnérables isolées ?

Après la première phase de repérage des personnes vulnérables isolées, l'objectif est d'inciter ces personnes à ne pas rester seules, et qu'elles alertent, en cas de difficulté, leurs voisins ou les services de la mairie par téléphone.

Les questions à vous poser :

- La personne isolée a-t-elle besoin d'aide pour faire ses courses ou pour aller chercher ses médicaments ?
- La personne isolée est-elle allée voir récemment son médecin traitant/généraliste?
- A-t-elle besoin de compagnie ? De soutien psychologique ?
- ▶ A-t-elle des difficultés à entretenir son logement ? À se faire à manger ?



Le maire à la rencontre des habitants :

Le maire de Châteauneuf-du-Rhone (Drôme) va régulièrement à la rencontre des habitants isolés de sa commune de 2 700 habitants. L' « aller vers », dans le respect des consignes sanitaires, est une bonne pratique pour maintenir le lien et apporter des premières réponses aux problèmes des personnes isolées qui n'osent ou ne peuvent pas toujours solliciter les élus et les services.



Quels sont les moyens et les acteurs à mobiliser dans les territoires ?

1) Comment mobiliser vos administrés en faveur des personnes âgées isolées ?

- Proposer des actions « voisins solidaires » : par exemple le premier dimanche du mois, inviter la population, par différents canaux de communication, à aller à la rencontre des personnes vulnérables isolées de leur entourage dans le strict respect des consignes sanitaires ;
- Mobiliser les gardiens d'immeubles et les bailleurs sociaux et privés pour aider à repérer et à accompagner les personnes vulnérables isolées.

2) Comment mobiliser les acteurs des territoires ?

- Associations : encourager les bénévoles à contacter, par téléphone ou par mail, leurs adhérents vulnérables qui pratiquent régulièrement des activités pour prendre de leurs nouvelles ;
- Écoles : jumeler chaque EHPAD avec une école pour que les élèves envoient des dessins et des vidéos à ces personnes âgées ;
- Intercommunalités : créer un numéro d'appel intercommunal dédié au signalement des situations d'isolement préoccupantes ;
- Drganiser une conférence des maires en audio ou en visioconférence sur le thème de l'isolement des personnes vulnérables en lien avec l'association des maires et le Préfet.



À Amiens, des voisins solidaires :

La ville d'Amiens a adhéré au mouvement « Voisins solidaires » qui encourage les citoyens à développer la solidarité au sein des territoires. La population est invitée à participer à des actions simples du quotidien, telles que saluer cordialement ses voisins, ramasser le courrier lors des vacances, transporter les courses des personnes plus âgées, partager le surplus de son potager ou proposer des gardes d'enfants. Ces actions doivent être adaptées dans le contexte de crise sanitaire, mais sont très inspirantes pour prendre soin de ses voisins vulnérables.